

Procès-verbal
Conseil municipal exceptionnel
du 19 juin 2025
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	A	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I			Romane (stagiaire)	I

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Le quorum est atteint.

Public : 1 personne

Début de la réunion : 10h30

Fin de la réunion : 11h45

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Ce conseil municipal est exceptionnel. Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025 n'ayant pas encore été réalisé, les procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux seront validés le 10 juillet 2025, date du prochain conseil municipal.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Adhésion convention protection sociale santé CDG 38
- 2 – Parc de jeux : demande de subventions
- 3 – Convention Exposition « portraits de la drôle de guerre »
- 4 – Convention composteurs collectifs

Divers

1 - Adhésion convention protection sociale santé CDG 38

Dossier présenté par M. CORREARD

Des précisions devaient être apportées à ce dossier d'adhésion à la mutuelle MNT proposé par le Centre de gestion de l'Isère. (se reporter au compte rendu du conseil municipal du 12.06.2025). Il est ajouté que si les salariés ne souhaitent pas opter pour la mutuelle de la collectivité, ils ne bénéficieront pas de la participation de la commune. Les élus se questionnent si cette participation sera la même pour tous les salariés ou à nuancer en fonction du salaire. Sujet à approfondir. Cette délibération est une approbation de principe, le contrat sera de toute façon réactualisé au 1^{er} janvier 2026. L'adhésion est soumise au vote, et acceptée par l'ensemble du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Parc de jeux : demande de subventions

Dossier présenté par É. VALLIER et M. CORREARD

Un des devis pour l'installation future d'équipements sportifs / jeux au niveau de la zone de jeux actuelle est arrivée. Ce devis doit être intégré à la demande de subventions auprès de l'Agence Nationale des Sports. Le conseil municipal énonce les éléments du devis (mini buts de foot, fronton avec cages et basket, piste de ski-roues...).

Montant total du devis de la société TRANSALP : 146 600,98 € HT

La décision est prise de conserver la totalité des projets (le plafond maximal de demande de subventions est de 500 000 euros). Le conseil municipal accepte ce devis, charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents (devis, demande de subventions) pour la concrétisation de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Convention Exposition « Portraits de la drôle de guerre »

Dossier suivi par F. SROCZYNSKI

Une exposition « Portraits de la drôle de guerre » est proposée par la Communauté de Communes du Trièves (CCT) sur l'espace gazonné de la mairie. La CCT se charge de l'installation.

Une convention doit être signée pour fixer les modalités. Après lecture de la convention, les élus soulignent la nécessité d'assurer les mobiliers photographiques installés. Or, l'assurance de la commune ne prend pas en charge les expositions à l'extérieur. La convention ne pouvant être signée en l'état, le conseil municipal sollicite M. DUMOLARD, en charge du musée du Trièves. Dans l'attente d'une réponse, la délibération est reportée.

Délibération reportée

4 – Convention composteurs collectifs

Dossier présenté par É. VALLIER

Chaque commune doit proposer une zone de compostage collectif à ses habitants. Ces composteurs vont être installés par la communauté de communes. S. MORTREUX, en charge du compostage à la CCT, a soumis aux élus une convention avec plan d'implantation près des molochs, route des Longes.

M. le Maire énonce les différents points de la convention. Il faudra notamment désigner des référents pour le suivi du compost.

Après délibération, le conseil municipal approuve les modalités de cette installation, charge et autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

DIVERS

Présentation d'Hortense MERMILLON : Animatrice de l'ABC (atlas de la biodiversité communale), Hortense est en service civique du 14/04/2025 au 14/12/2025. Elle travaille sur un périmètre de 11 communes (les communes qui ont commencé l'ABC en 2022 + 4 nouvelles dont Chichilienne).

SCOT : É. VALLIER fait part aux conseillers d'un mail de J. FAUCONNIER, Président à la CCT, concernant les récentes modifications prévues par le SCOT Grand Grenoble. Celui-ci invite désormais à prendre la motion en délibération pour signifier le mécontentement des communes du Trièves. Elle sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Point informations touristiques (P.I.T) : F. BEAUME informe que Laetitia, qui a été recrutée pour le poste d'agent au point informations touristiques, est en poste depuis quelques jours. Elle sera en formation avec la CCT avant d'intégrer le P.I.T.

Jours de présence : du vendredi au lundi.

Bivouac Pas de l'Aiguille : un point est fait sur la fréquentation au Pas de l'Aiguille (et notamment des tentes). Les horaires de bivouac sont discutés, le conseil municipal se rejoint sur l'idée de réduire ces horaires (actuellement le bivouac est autorisé dans la Réserve de 17h à 9h). L'arrêté sur ce sujet a déjà été débattu, souligne monsieur le Maire, il va être acté au plus vite. Il concernera toute la commune de Chichilienne incluant la Réserve.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le jeudi 10 juillet 2025 à 10 H dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par C. BINET.

Validé au conseil municipal du 10 juillet 2025.

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).